



Mission Alliance des territoires et contractualisations Décision n°2022-836

Objet : Halles Alstom 1&2 – Création d'un Creative Lab

Demande de subvention FEDER auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Réf. : 7.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour solliciter des subventions non liées à une opération de travaux ou des subventions liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2015-42 du Conseil métropolitain en date du 10 avril 2015, approuvant le programme de l'opération relative à la Construction d'une plateforme de valorisation économique et créative dans les Halles 1 et 2 et l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 732 000€ HT soit 6 878 400€ HT.

Vu la délibération n°2018-47 du Conseil métropolitain en date du 13 avril 2018, approuvant la revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 9 548 643,32€ TTC

Vu la délibération n°2020-146 du Conseil métropolitain en date du 11 décembre 2020, approuvant la revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 12 241 806€ TTC

Considérant que le programme de création d'un Creative Lab sein des anciennes Halles Alstom, répond à l'objectif spécifique 1.1.2 du DOMO FEDER « Soutien aux plateformes régionales d'innovation et aux outils de développement technologique et d'innovation au service des entreprises »,

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention au titre du FEDER de 495 241,29 € sur un coût total éligible de 1 238 103,23€ auprès du Conseil régional des Pays de la Loire. Ce montant supérieur au dossier de demande d'aide initialement déposé (460 436,53€) permet de prendre en compte l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération suite aux aléas du chantier et à la crise sanitaire,

Décide

Article 1 : Halles Alstom 1&2 – Création d'un Creative Lab - Demande de subvention FEDER auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire – Montant de la subvention : 495 241,29€

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220704-2022_836DEC-AU
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **04 JUIL. 2022**

la Présidente

Johanna ROLLAND



mis en ligne le :

27 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220704-2022_836DEC-AU
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

2